

Modalités de Contrôle des Connaissances 2022 - 2026

Licence 2 Sciences du langage EAD (Licence générale) - SLANL2 VET [209]

Codes		Intitulés	Mutualisation - porteur	ASSOCIATIONS CODES 2021-2022	Session1									Session 2			Coefficient	Heures EAD	VOLUME HORAIRE	Crédits	
					ECI			CC			CT			CT							
					Nature (écrit / oral / pratique / assiduité)	Nombre d'épreuves envisagé (3 minimum, sauf dérogation pour EC de 26h ou moins : 2 minimum)	Mode de calcul de la moyenne (voir l'onglet précision) Préciser mode (1), (2), (3) ou (4)	Nature (écrit / oral / pratique / assiduité)	Nombre d'épreuves envisagé (2 minimum)	Part CC	Nature (écrit / oral / pratique)	durée	Part CT	Nature (écrit / oral / pratique)	durée	Part CT					
2SLANS3C		Semestre 3																30			
2SDL1C	UE1	Disciplinaire 1																6			
Y2SLESEM	Obligatoire	Sémantique	Sciences du langage	M2SL21								écrit	2H	100%	écrit	2H	100%	3	24H	24h	3
Y2SLSYN1	Obligatoire	Syntaxe	Sciences du langage									écrit	2H	100%	écrit	2H	100%	3	24H	24h	3
Y2SLPRE1	Obligatoire	Préparation aux examens	Sciences du langage																2h	2h	
2SDL2C	UE2	Disciplinaire 2																6			
Y2SLNOR	Obligatoire	Normes et discours	Sciences du langage	M2SL71								écrit	2H	100%	écrit	2H	100%	3	24H	24h	3
Y2SLFRA	Obligatoire	Francophonie et dialectologie	Sciences du langage						écrit	1	50%	écrit	2H	50%	écrit	2H	100%	3	24H	24h	3
Y2SLPRE2	Obligatoire	Préparation aux examens	Sciences du langage																2h	2h	
2SDL3C	UE3	Disciplinaire 3																6			
Y3FLE14B	Obligatoire	Initiation à la didactique du FLE (mutualisé SDL/LLCER)	LLCER	M.FLE15	Voir UFR LVE												1	24h	24h	3	
Y2SLENS	Obligatoire	Enseigner la langue française	Sciences du langage	M.2SL72								écrit	2H	100%	écrit	2H	100%	1	24h	24h	3
Y2SLPRE3	Obligatoire	Préparation aux examens	Sciences du langage																2h	2h	
2SDL4C	UE4	Transversale 3																6			
Y2LE43	Obligatoire	TICE 2	Lettres	M.2LE32				écrit	2 minimum	100%					écrit distanciel	1H	100%	1	13H	13h	1
Y2SLECR1	Obligatoire	Ecriture et orthographe	Sciences du langage									écrit	2H	100%	écrit	2H	100%	2	14H	14H	2
Y2LEANG3	Obligatoire	Anglais 3	Lettres	M. LSIANG3				écrit et oral	2 minimum	100%					oral	20 mn	100%	3	24H	24h	3
2SDL5C	UE5	Personnalisation ou pré professionnalisation 1																6			
2SLET51C	Obligatoire	Personnalisation Lettres 1																1			6
Y2LE11	Obligatoire	Littérature française séculaire 1	Lettres	M.2LE61	Voir MCC L2 Lettres												2	36h	36H	4	
Y2LE13	Obligatoire	Stylistique 1	Lettres	M.2LE31	Voir MCC L2 Lettres												1	14h	14h	2	
2SLAN51C	Obligatoire	Personnalisation Lettres 2																1		50h	6
Y2LE31	Obligatoire	Littérature comparée	Lettres	M.2LE21 ou M.2LE22	Voir MCC L2 Lettres												2	36H	36h	4	
Y2LE32	Obligatoire	Littérature et politique	Lettres		Voir MCC L2 Lettres												1	14H	14h	2	

2SLANS4C		Semestre 4													1	50h	6	30						
2SDL6C		UE 6	Disciplinaire 1											1	50h	6								
Y2SLSYN2	Obligatoire	Question de Syntaxe	Sciences du langage	M. 2SL61								écrit	2H	100%	écrit	2H	100 %	3	24H	24h	3			
Y2SLMOR	Obligatoire	Morphologie	Sciences du langage	M. 2SL62								écrit	2H	100	écrit	2H	100 %	3	24H	24h	3			
Y2SLPRE4	Obligatoire	Préparation aux examens	Sciences du langage																	2h	2h			
2SDL7C		UE 7	Disciplinaire 2											1	50h	6								
Y2SLQUE	Obligatoire	Questions de grammaire	Sciences du langage									écrit	2H	100%	écrit	2H	100 %	3	24H	24h	3			
Y2SLLIN	Obligatoire	Linguistique pour le texte littéraire	Sciences du langage	M. 2SL11								écrit	2H	100	écrit	2H	100 %	3	24H	24h	3			
Y2SLPRE5	Obligatoire	Préparation aux examens	Sciences du langage																	2h	2h			
2SDL8C		UE8	Disciplinaire 3											1	50h	6								
Y2SLINI	Obligatoire	Initiation à la linguistique de corpus	Sciences du langage	M. 2SL23								écrit	2	100 %	écrit	non surveillé - temps libre	100 %	3	24H	24h	3			
Y2SLDIA	Obligatoire	Le français en diachronie	Sciences du langage	M.2SL73								écrit	1	50 %	écrit	2H	50%	écrit	2h	100 %	3	24H	24h	3
Y2SLPRE6	Obligatoire	Préparation aux examens	Sciences du langage																	2h	2h			
2SDL9C		UE9	Transversale 4											1	50h	6								
Y2LE91	Obligatoire	TICE 3	Lettres	M.2LE82								écrit	2 minimum	100 %	écrit	distanciel	1H	100 %	1	13H	13H	1		
Y2SLECR2	Obligatoire	Ecriture et orthographe 2	Sciences du langage									écrit	2H	100%	écrit	2H	100 %	2	14H	14H	2			
Y2LEANG4	Obligatoire	Anglais 1	Lettres	M. LSANG4								écrit et oral	2 minimum	100 %	oral	20 mn	100 %	3	24H	24h	3			
2SDL10C		UE10	Personnalisation et pré professionnalisation 4											1	50h	6								
2SLET10C	Obligatoire	Personnalisation Lettres 4																			50h			
Y2LE61	Obligatoire	Littérature française séculaire 3	Lettres		Voir MCC L2 Lettres											2	36H	36h	4					
Y2LE62	Obligatoire	Stylistique 2	Lettres	M. 2LE81	Voir MCC L2 Lettres											1	14H	14h	2					

Règles de compensation:

Les règles de compensation sont les suivantes :

e.1 – au sein d'une unité d'enseignement

La compensation s'effectuera entre les éléments constitutifs qui la composent et sur la base d'une moyenne générale des notes obtenues en tenant compte le cas échéant des coefficients qui leur sont affectés.

e.2 – au sein d'un semestre

Sur la base d'une moyenne générale des notes obtenues pour les diverses unités d'enseignement, en tenant compte le cas échéant des coefficients qui leur sont affectés, et en fonction du choix opéré par la composante, la compensation s'effectuera entre les 5 UE qui composent le semestre.

e.3 – entre 2 semestres immédiatement consécutifs de la même année universitaire (S1 et S2 ; S3 et S4 ; S5 et S6)

La compensation s'effectuera entre les 5 UE de chacun des deux semestres (moyenne des deux semestres, chaque semestre étant calculé par compensation entre les 5 UE qui le composent).

Modalités d'obtention du statut AJAC (AJourné mais Autorisé à Continuer):

i.2 – lorsque la compensation s'effectue entre l'ensemble des UE

Un étudiant n'ayant pas validé sa L1 mais ayant acquis au moins 80% des crédits qui constituent l'année (soit 8 UE sur 10) est autorisé s'il le souhaite à s'inscrire dans l'année supérieure. Un étudiant n'ayant pas validé sa L2 mais ayant acquis au moins 80% des crédits qui constituent l'année (soit 8 UE sur 10) est autorisé s'il le souhaite à s'inscrire dans l'année supérieure, à condition d'avoir validé sa L1.